



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

PERSONNE À INSCRIRE SUR LE REGISTRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone Fixe : Portable :

Situation de famille : ☐ isolé(e) ☐ en couple

Enfants : ☐ oui ☐ non Si oui : ☐ à proximité ☐ éloigné(s)

Je suis en perte d'autonomie : ☐ oui ☐ non Précisions éventuelles :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres, en qualité de :

☐ Personne âgée de 65 ans et plus

☐ Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

☐ Personne adulte handicapée

En cas d'urgence, personne(s) à prévenir :

Nom et prénom	Adresse complète	Téléphone	Qualité

MÉDECIN TRAITANT

Nom :

Adresse :

Téléphone :

RÉSEAU D'INTERVENANTS À DOMICILE (service d'aide à domicile, service de portage de repas à domicile, téléassistance, cabinet infirmier, etc.) :

Service	Adresse	Téléphone

☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

☐ Je suis informé(e) que cette inscription n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est confidentiel.

☐ Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS de la mairie toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Si la demande n'émane pas de l'intéressé(e)

Nom et qualité du demandeur :

Téléphone :

NB : - Les informations communiquées demeurent confidentielles. Elles seront néanmoins transmises au Préfet et, le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (articles 7 et 8 du décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004).- En application de l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées a droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant. L'intéressé(e) peut à tout moment demander sa radiation du registre. Les renseignements visés ci-dessus feront l'objet de la constitution d'un fichier informatique.

Date :

Signature :